

# Le viol, ce «meurtre de l'âme»

OPINION

«Le meurtre de l'âme ça existe»: Joyce Carol Oates.

C'est même la définition exacte du viol. Pour la victime, il y aura un avant et un après. Elle luttera toute sa vie pour négocier avec ses peurs, pour regagner sa dignité intérieure, pour retrouver un semblant de douceur. Oui, elle luttera toute sa vie pour survivre dans un silence assourdissant.

Si elle parle, on le lui reprochera. Si elle se tait, on la blâmera. Si elle sourit, on doutera de sa parole. Si elle pleure, on lui suggérera de tourner la page. Si elle a de la réussite, on considérera son vécu comme une force. Si elle galère, on dira que c'est par manque de volonté. Si elle brille, si elle rayonne, on oubliera vite la délicatesse de circonstance. A chaque fois, la douleur de la victime sera ravivée. La résilience est un long chemin incertain, difficile, coûteux. Les cicatrices resteront pour toujours.

De nombreuses études en psychologie sociale montrent que les violeurs potentiels font des choix rationnels dans lesquels le rapport bénéfice-risque a de l'importance. Autrement dit, en plus de leurs valeurs morales et de leur désir sexuel, les conséquences potentielles de leurs actes sont déterminantes dans leur passage à l'acte. Le sentiment d'impunité sociale et/ou judiciaire a donc des conséquences dramatiques et il faut le combattre de toutes nos forces.

Qu'en est-il des valeurs morales? L'affaire des viols de Mazan nous montre à quel point la notion de consentement n'est pas encore intégrée dans notre société. Comment est-il possible qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, des gens assurent encore avoir violé par accident, «sans faire exprès»? Il est urgent de redoubler d'efforts pour sensibiliser la population. Et j'ai l'espoir que, bientôt, la notion de consentement ne soit plus seulement une «coquet-



ESTELLE REVAZ

VIOLONCELLISTE, CONSEILLÈRE NATIONALE (PS/GE)

**Comment est-il possible de faire comprendre à la société que le viol est grave, si on peut s'en sortir avec une simple amende et un «avertissement»?**

terie féministe» ou un principe d'éducation, comme on l'entend trop souvent. J'ai l'espoir qu'elle finisse par être si naturelle qu'elle puisse enfin être actée dans la loi.

Qu'en est-il de l'impunité sociale? Harvey Weinstein a pu commettre des viols pendant des décennies sans qu'il soit inquiété. Comme souvent, tout le monde savait, mais personne n'a rien fait. Il est temps que notre société prenne vraiment conscience de la gravité d'un viol. Et pour cela, ne serait-il pas temps que le viol soit enfin condamné avec la sévérité qu'il mérite? En Suisse, les peines prononcées sont souvent légères, ce qui donne l'impression qu'un viol n'est pas grave.

Ces dernières années, seules 54% des personnes reconnues coupables de viol

auraient été condamnées à de la prison sans bénéficier de sursis. Nous avons encore tous en tête le récent cas de cet ex-juge du canton des Grisons qui a été déclaré coupable de viol, de harcèlement sexuel multiple et de menaces multiples mais qui n'ira pas en prison s'il a le bon goût de ne pas récidiver dans les deux ans. Comment est-il possible de faire comprendre à la société que le viol est grave, si une fois jugé coupable on peut s'en sortir avec une simple amende et un «avertissement»?

Qu'en est-il de l'impunité juridique? Notre système est basé sur la présomption d'innocence; on ne condamne pas quelqu'un sans preuve. Il est aussi prévu que le fardeau de la preuve incombe à l'accusation. Dans le cas d'un viol, il est fréquent de ne pas avoir de preuves, ce qui complique évidemment le jugement.

D'après une récente étude d'Amnesty International Suisse, seules 8% des victimes portent plainte. Les autres en sont dissuadées par le sentiment de honte, la peur de ne pas être crues ou la sensation de n'avoir aucune chance devant les tribunaux.

S'il n'est pas envisageable de changer les principes fondamentaux de notre système judiciaire, il est possible de mieux accompagner les victimes. Mais comment les encourager à faire confiance au système quand on voit qu'aujourd'hui encore en Suisse un juge peut demander à une victime si elle n'aurait pas pu mieux serrer les jambes?

Pour que les choses évoluent, il faut enfin s'unir de droite à gauche pour proposer des programmes de prévention ambitieux, pour multiplier les structures d'accueil adéquates, pour offrir des programmes d'accompagnement sur le long terme aux victimes et... pour légiférer afin que les peines soient enfin à la hauteur de la gravité du crime. ■